

Compte rendu du conseil municipal du 3 avril 2 013

Présents : ADELL JM – BARDOU G – BEDOS D – BONVALET D – CAZENAVE M – ESTEBAN P – GUILHAUMON JM – JAFFUEL C – MARTIN R – MARTIN S – MARZA I – PIOCH JL – REVEL M

Absents excusés représentés :

Absents: BERRETTE S - GOUTY M

Secrétaire de séance : MARTIN R

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu du conseil du 31 janvier 2013. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce compte rendu.

<u>I Vote du compte administratif 2012 de la commune, de son compte de gestion 2012 et de l'affectation du résultat de fonctionnement 2012</u>

Monsieur Bedos effectue la présentation du compte administratif 2012 de la commune conforme au compte de gestion 2012 du receveur municipal de Pézenas.

Fonctionnement : Dépenses : 743 959.92 € Recettes : 894 533.67 €

Résultat exercice 2012 : excédent 150 573.75 €

Résultat 2011 reporté en 2012 : 0 €

Résultat de clôture 2012 : excédent : 150 573.75 €

Investissement : Dépenses : 310 743.92 € Recettes : 547 139.91 €

Résultat exercice 2012 : excédent : 236 395.99 € Résultat 2011 reporté en 2012 : déficit : - 256 049.98 €

Résultat de clôture 2012 : déficit : - 19 653.99 €

Monsieur Bedos propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2012 d'un montant de 150 573.75 € en recettes d'investissement. Vote à l'unanimité.

II Vote du compte administratif 2012 du SPEA, de son compte de gestion 2012 et de l'affectation de son résultat de fonctionnement 2012

Monsieur Bedos effectue la présentation du compte administratif 2012 du SPEA conforme au compte de gestion 2012 du receveur municipal de Pézenas.

Fonctionnement : Dépenses : 171 363.22 € Recettes : 180 379.15 €

Résultat exercice 2012 : excédent 9 015.93 €

Résultat 2011 reporté en 2012 : excédent 35 897.85 € Résultat de clôture 2012 : excédent : 44 913.78 €

Investissement : Dépenses : 284 278.17 € Recettes : 142 805.90 €

Résultat exercice 2012 : déficit : - 141 472.27 € Résultat 2011 reporté en 2012 : 618 627.72 € Résultat 2012 : excédent : 447 155.45 €

Monsieur Bedos propose d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 44 913.78 € en recette de fonctionnement

Vote à l'unanimité.

III Vote des taux d'imposition 2013

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les taux d'imposition de la commune : 16.11 % pour la taxe d'habitation, 20.87 % pour la taxe foncière bâtie et 80.04 % pour la taxe foncière non bâtie. Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de 2012, les rentrées fiscales pour 2013 seraient de 359 268 €, soit une augmentation de 6 570 € par rapport à 2012. Vote à l'unanimité.

IV Vote des subventions aux associations pour 2013

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire les subventions de l'année 2012 aux associations de Neffiès et extérieur.

Il précise qu'il a reçu une demande du comité des fêtes pour une subvention exceptionnelle pour l'acquisition de matériel (frigo, friteuse etc d'un montant de 2 $000 \in$).

Monsieur le Maire propose au conseil de verser la somme de 2000 € au titre d'une subvention exceptionnelle au comité des fêtes, ainsi que 200 € supplémentaires pour la soirée des restos du cœur (soit 600 € au lieu de 400 €).

La bibliothèque étant municipale depuis le 1^{er} janvier 2013, la subvention pour la bibliothèque n'est donc plus versée au Foyer Rural. Le Foyer rural aura la même subvention que l'an passé pour ces activités 3 100 €, (2 800 € activités diverses, 300 € pour le cinéma). Vote à l'unanimité.

V Demande de prorogation de subvention pour l'aire de jeux

Monsieur le Maire dit au Conseil Municipal que le Conseil Général a accordé à la commune une subvention de 16 416,00 € le 26 mars 2012 pour « la création d'une aire de jeux multisports ». Une subvention pour ce projet avait également été demandée au Conseil Régional qui n'a pas pu traiter le dossier en 2012, et l'a reporté en 2013.

Faute de financement suffisant, la commune n'a pu commencer ces travaux. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander une prorogation de validité de cette aide au Conseil Général. Vote à l'unanimité.

VI Demande de prorogation de subvention pour la rue du Four

Monsieur le Maire dit au Conseil Municipal que le Conseil Général a accordé à la commune une subvention de 9 995 € le 14 novembre 2011 pour « la Réfection du réseau d'assainissement Rue du Four ».

Monsieur le Maire précise au conseil qu'une subvention pour ce projet avait également été demandée à l'Agence de l'Eau qui n'a pas accordé d'aide à la commune par manque de disponibilités financières. Faute de financement suffisant, la commune n'a pu commencer ces travaux. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander une prorogation de validité de cette aide au Conseil Général. Vote à l'unanimité.

VII « Désherbage » de la bibliothèque

Monsieur le Maire indique qu'une décision municipale est nécessaire afin d'effectuer une opération de «désherbage » au sein de la bibliothèque. Madame Christine Ménard responsable de la bibliothèque sera chargée de ce travail.

Le «désherbage » consiste à trier et à éliminer les ouvrages abîmés ou périmés afin de permettre une meilleure connaissance du fonds de la bibliothèque et d'en offrir une image attrayante et dynamique. Les ouvrages éliminés en raison de leur mauvais état seront détruits et si possible valorisés comme papier à recycler et les autres seront proposés à des institutions intéressées. Vote à l'unanimité.

<u>VIII Demande de subvention au Conseil Général pour l'équipement informatique et le mobilier de la bibliothèque</u>

Monsieur le Maire présente au conseil municipal de faire une demande de subvention au Conseil Général pour l'équipement informatique et le mobilier de la bibliothèque. Vote à l'unanimité.

IX Modification du nombre de délégués à la communauté des Communes Avant-monts en 2014 suite au renouvellement des conseils municipaux

Monsieur le Maire dit au conseil municipal que le conseil communautaire compte actuellement 58 délégués, pour Neffiès 4 délégués titulaires et 1 délégué suppléant

En 2014, suite au renouvellement des conseils municipaux, le nombre de délégués sera fixé à 41. Pour Neffiès, il y aura 3 délégués titulaires et aucun suppléant. Vote à l'unanimité.

X Motion pour le maintien du service d'urgences sur la Polyclinique Pasteur de Pézenas dans l'intérêt des piscénois et des habitants des communes alentour.

La commune de Pézenas a présenté une motion pour le maintien du service d'urgences sur la Polyclinique Pasteur de Pézenas dans l'intérêt des piscénois et des habitants des communes alentour et nous demande de la signer si on le souhaite.

Le service d'urgence serait à Agde et celui de Pézenas disparaîtrait.

Le conseil municipal par 11 voix pour et 2 abstentions, adopte cette motion.

XI Question diverse

Monsieur le Maire expose au conseil la demande du café l'Escampette d'installer comme les années précédentes une tonnelle sur le domaine public et qui sera démontée à la fin de la saison estivale. Vote à l'unanimité.

Le conseil municipal est clos à 19 h 30.